

493  
Monsieur le Ministre

La lettre que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'adresser  
le 29 mars dernier au sujet de la réclamation de la  
Cour des comptes relative à l'emploi d'un somme de  
9459 fr. 54 demandait une minutieuse vérification  
pour je me base d'un voyage d'inspection et de détail:

Après avoir eu l'honneur auquel je me suis  
livré ma conviction que dans cette réclamation il y a  
une suite d'erreurs qu'il importe d'être fixé par ordre

1<sup>o</sup> l'avis de la commande des moulages, qui sont  
pour les comptes formés la base de la réclamation, n'ont point  
été datés du 30 8<sup>bre</sup> 1837 et je ne puis l'avoir reçu que 10  
jours après qu'on en a eu connaissance je n'ai pu m'occuper de cette  
opération qu'au commencement de 1838 et le premier  
envoi que j'en ai fait date effectivement de la fin de  
juillet 1838

2<sup>o</sup> le premier paiement à compte de la somme totale  
afférent à Solde des dépenses est une somme de fr. 15000  
ordonnée et mise à ma disposition seulement à  
la date du 30 8<sup>bre</sup> 1838

Il y a donc eu ni travaux exécutés ni sommes  
mise à ma disposition pendant l'exercice 1837

3<sup>o</sup> Les trois premiers envois que j'ai faits à V. Ex.  
de ces moulages ont été accompagnés ou suivis à  
peu de jours de distance de l'envoi de pièces justificatives  
à l'appui de chaque genre de dépenses et l'expédition  
est la même que celle qui a été faite en 1837  
Les comptes ont été faits double



48365

et qu'il ne me reste entre les mains <sup>expédier</sup> que les doubles originaux de certains de ces comptes

4<sup>o</sup> Le Compte du 1<sup>er</sup> envoi qui a eu lieu fin juillet 1898 se rapproche tout de chiffres indiqués par la vol des Comptes sans pourtant coïncider avec lui parfaitement. Le relevé de ce compte monte à une somme de 458 écus romains 8/4 baïoques et demi qui, au taux de 4/49 1/2 baïoques pour écu donne en francs 9455,83 et la vol réclame la justification de l'emploi d'une somme de 9459,73 seulement. Différence 2<sup>e</sup> 30<sup>e</sup>

Y a-t-il sur ce point <sup>soit</sup> erreur dans la rédaction de l'écu en francs, <sup>soit</sup> dans la transcription des chiffres seulement? C'est ce que j'imagine. Et pour cet envoi <sup>soit</sup> en N. En le double que j'avais versé des pièces justificatives à l'appui de ce compte.

5<sup>o</sup> Enfin il s'est glissé une autre erreur dans la date que les parties prenantes ont apposé au bas de leurs mémoires qui sont datés les uns de juillet les autres des 1<sup>er</sup> et 20 que 1897. mais cette erreur est à l'avant rectifiée tout par la date du 20 juillet 1898 apposé au bas de chacun de ces mémoires par M. Mariné, archiviste adjoint de l'Académie, chargé de leur vérification sans motif, que par le fait même de l'expiration et de l'envoi du mouillage qui n'est pu avoir lieu comme il a été démontré ci-dessus que dans le courant de 1898. C'est pourquoi j'ai laissé subsister sans rectification ni surcharge les dates que les diverses parties prenantes avaient mises au bas de leurs mémoires